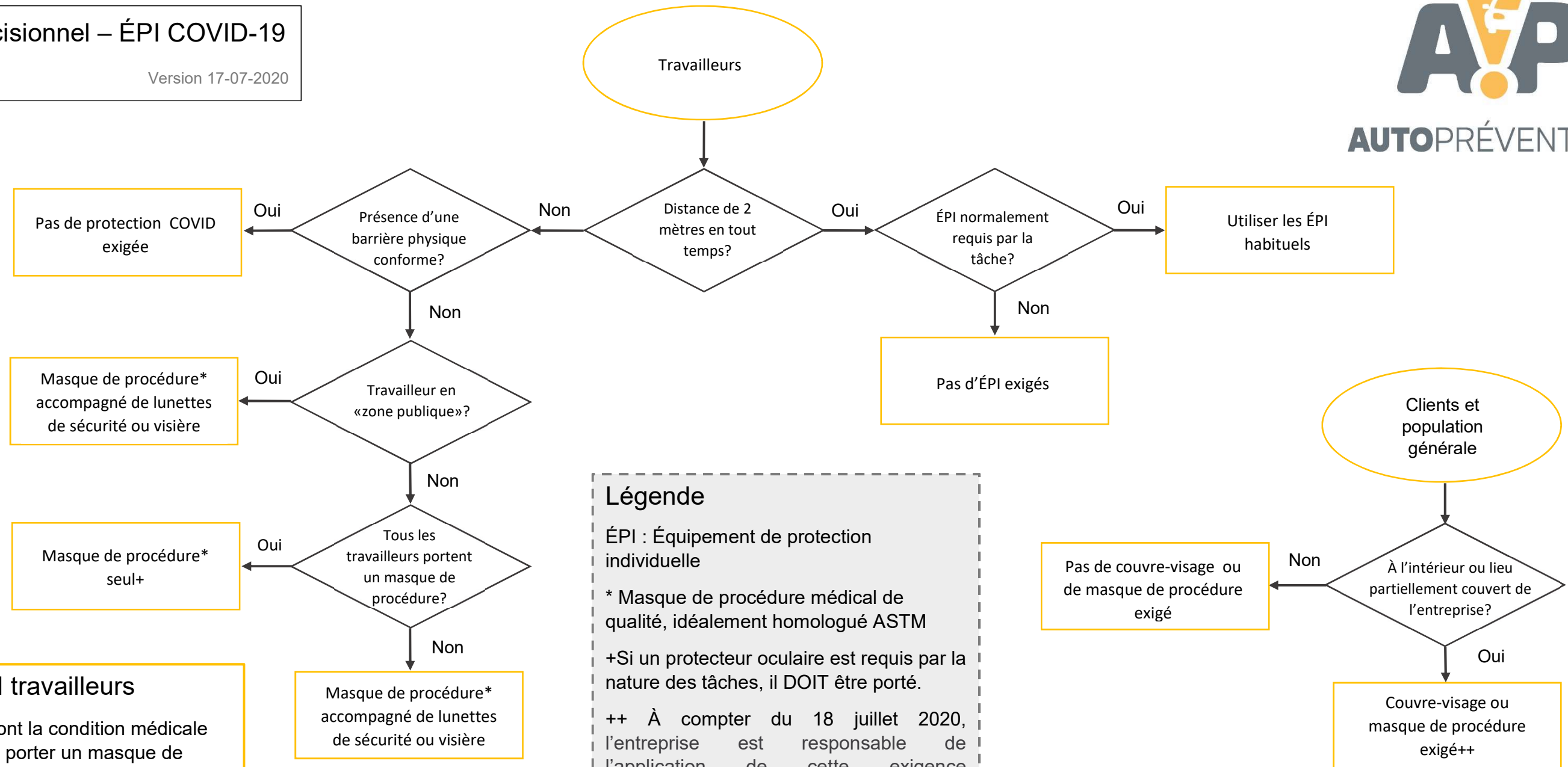


Diagramme décisionnel – ÉPI COVID-19

Version 17-07-2020



AUTOPRÉVENTION



Légende

ÉPI : Équipement de protection individuelle

* Masque de procédure médical de qualité, idéalement homologué ASTM

+Si un protecteur oculaire est requis par la nature des tâches, il DOIT être porté.

++ À compter du 18 juillet 2020, l'entreprise est responsable de l'application de cette exigence gouvernementale pour la population générale, faute de quoi elle s'expose à des amendes. En sont exemptées les personnes de moins de 12 ans et celles dont la condition médicale ne permet pas porter un masque.

Exceptions- ÉPI travailleurs

- Les travailleurs dont la condition médicale ne permet pas de porter un masque de procédure peuvent, sur avis de leur médecin, porter une visière seule.
- Dans les situations où la combinaison du masque de procédure et des lunettes de sécurité ou de la visière engendre un risque important et incontournable (buée au volant, par exemple), une visière seule peut être portée.

Sources

Hiérarchie des moyens de contrôle en milieu de travail – Mesure de prévention de la COVID-19 en milieu de travail – Recommandations intérimaires, INSPQ, 12 juin 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieu-travail-covid19.pdf>

Garages de mécanique automobile – Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail – Recommandations intérimaires, INSPQ, mis à jour le 25 juin 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2945-garages-mecanique-covid19.pdf>

Avis sur le port de la visière et du couvre-visage par les travailleurs, INSPQ, mis à jour le 12 mai 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2990-port-visiere-couvre-visage-travailleurs-covid19.pdf>

Guide des normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur manufacturier - COVID-19, CNESST. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2149-Guide-Manufacturier.pdf>

Guide des normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur du commerce de détail et des centres commerciaux - COVID-19, CNESST. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2148-Guide-commerce-centres-commerciaux.pdf>